



UN AIR DE FÊTE #5

FORMULAIRE D'INSCRIPTION EXPOSANT MARCHE DU SAMEDI 30 MAI 2026

Place de la mairie, 30150 Roquemaure

À RETOURNER COMPLÉTÉ ET SIGNÉ AVANT LE 15 AVRIL 2026 à culturair30@gmail.com

Nous nous réservons le droit de refuser toute demande ne correspondant pas à nos critères ou dossier incomplet (voir liste des documents à fournir ci-jointe)

Coordonnées :

Nom de l'entreprise :

Activité :

Nom et Prénom de la personne responsable du stand :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Tél. mobile : Tél. fixe :

Mail : Site web

Description du stand

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Dimensions.....

.....

Emplacement : 5€ le stand (encaissé le jour du marché)

Besoin d'une table : oui / non

Besoin d'électricité : oui / non

Je souhaite rester en nocturne : oui / non

Commentaire(s) / Demande(s) spécifique(s) :

.....
.....
.....
.....
.....

Horaires du marché :

Samedi 30 MAI 2025 : 10H-19H00

Il est obligatoire de respecter les horaires d'ouverture et de fermeture du marché.

Pour l'installation des stands, les exposants pourront venir à partir de 9h00. Puis le parking des véhicules se fera dans la mesure du possible sur l'île de Miémart, situé à 150 mètres.

L'installation des stands devra être impérativement terminée à 9h45, 15 minutes avant l'heure d'ouverture du marché. La désinstallation des stands pourra débuter à partir de 18H30 et devra être terminée à 19h. Si certains souhaitent rester en soirée merci de l'indiquer pour le placement

DOCUMENTS A FOURNIR :

- Bulletin d'inscription complété
- Copie de l'extrait Kbis à jour, ou D1, ou auto-entrepreneur, ou attestation MSA ou inscription à la maison des artistes, inscription INSEE.
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile (étendue à la vente sur marchés pour les producteurs) ou carte de syndicat.

Contact :

Samuel Oddos

culturair30@gmail.com

0680604432

Ou Cédrick Piwowarczyk

0699351507

**Association Cultur'air
BP 15
1, cours Bridaine
30150 Roquemaure**

Règlement à l'attention des exposants

1. RESPECT DES HORAIRES D'OUVERTURE

Nous vous demandons d'ouvrir vos stands aux heures prévues.

2. APPARENCE DU LOCAL

C'est la responsabilité de chaque exposant présent durant les heures d'ouverture de veiller à ce que son espace d'exposition reste propre et professionnel. Les allées doivent être dégagées en tout temps pour permettre une circulation fluide et assurer la sécurité de l'ensemble des personnes sur place.

3. RESPECT DES ÉQUIPEMENTS FOURNIS

Les biens matériels fournis par les organisateurs de l'événement ou tout autre exposant doivent être en bon état à la fermeture du local. Les exposants ne pourront en aucun cas revenir légalement contre les organisateurs de l'événement pour la perte, le vol ou le bris de leurs biens.

4. COMPORTEMENT ET BON VOISINAGE

Étant donné la formule de l'événement, il est interdit de solliciter les clients qui sont devant un autre kiosque, par respect pour les autres exposants. Attendez que les clients passent devant votre kiosque. Nous vous demandons de rester proche de votre kiosque pendant toute la durée de l'événement, si vous aviez besoin de vous absenter pour une raison, il est essentiel que vous placiez une personne pour vous remplacer pendant votre absence. Assurez-vous d'avoir une bonne entente avec votre voisin pour la surveillance de votre kiosque si cela est le cas. Les relations avec la clientèle et entre exposants se doivent d'être respectueuses, cordiales et libres de toute pression d'achat.

5. PROVENANCE DES PRODUITS VENDUS

Il est formellement interdit de vendre ou d'offrir tout produit n'étant pas directement réalisé par le producteur ou l'artisan lui-même.

6. EMBALLAGES :

Les emballages plastiques sont proscrits, ***un Air de Fête*** est un événement éco-citoyen dans sa conception et sa réalisation, merci d'y contribuer par votre présence et le soutien de notre démarche.

Toute personne ne respectant pas ce règlement pourra être exclu et ne sera pas sollicité pour les prochaines éditions. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou événement climatique

Date :

Signature :(précédé des mentions « lu et approuvé »)